



Procès-verbal **de l'Assemblée des délégué-e-s numérique 2023**

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'AD 2022
- Nouvelle élection de représentant-e-s des employés-e-s au Conseil de fondation
 - a) Élection de Karin Thomet
 - b) Élection d'Irene Haldimann
- Prise de connaissance du rapport annuel et des comptes annuels 2022
- Prise de connaissance du rapport de révision

Répartition des voix	Représentant-e-s des employeurs/euses	Représentant-e-s des employé-e-s
Approbation du procès-verbal de l'AD 2022		
Nombre de bulletins de vote numériques distribués (un par affiliation et par représentant-e des employeurs/euses et représentant-e des employé-e-s)	1'233	1'233
Nombre de voix pondérées susceptibles d'être exprimées (en fonction de la taille de l'affiliation ¹)	3'227	3'227
Nombre de bulletins de vote numériques recueillis	118	153
Nombre de voix pondérées «pour»	440	614
Nombre de voix pondérées «contre»	0	0
Taux de participation (voix pondérées)	13.6%	19.0%
Élection de Karin Thomet comme représentant-e des employé-e-s au Conseil de fondation		
Nombre de bulletins de vote numériques distribués (un par affiliation et par représentant-e des employé-e-s)		1'233
Nombre de voix pondérées susceptibles d'être exprimées (en fonction de la taille de l'affiliation ¹)		3'227
Nombre de bulletins de vote numériques recueillis		153
Nombre de voix pondérées «pour»		603
Nombre de voix pondérées «contre»		11
Taux de participation (voix pondérées)		19.0%
Élection d'Irene Haldimann comme représentant-e des employé-e-s au Conseil de fondation		
Nombre de bulletins de vote numériques distribués (un par affiliation et par représentant-e des employé-e-s)		1'233
Nombre de voix pondérées susceptibles d'être exprimées (en fonction de la taille de l'affiliation ¹)		3'227
Nombre de bulletins de vote numériques recueillis		153
Nombre de voix pondérées «pour»		592
Nombre de voix pondérées «contre»		22
Taux de participation (voix pondérées)		19.0%

¹ Pondération appliquée conformément au chiffre 4.2² du règlement d'organisation: attribution d'une voix pour dix personnes assurées, dans la limite de dix voix au maximum

Préambule

L'année dernière, pour la première fois, les affaires de l'Assemblée des délégué-e-s ont été traitées de manière dématérialisée. Ce nouveau format a rencontré un accueil tout à fait positif. Les délégué-e-s ont donc cette année encore réglé les questions statutaires par voie numérique.

En plus de traiter les points à l'ordre du jour – approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s 2022, informations sur le rapport annuel, les comptes annuels et le rapport de révision 2022 –, les délégué-e-s ont élu deux nouvelles représentantes des employé-e-s au Conseil de fondation.

Sarah Schneider, membre du Conseil, a en effet quitté ses fonctions le 31 janvier 2023 à la suite d'un changement d'emploi qui ne lui permet plus de rester assurée à la Previs. Nous la remercions pour son engagement au sein du Conseil de fondation et lui adressons nos meilleurs vœux de réussite pour la suite. L'autre siège de représentant-e des employé-e-s, vacant depuis 2021, a également été repourvu.

Les employeuses et employeurs affiliés ont reçu en temps voulu par courrier électronique les documents requis pour traiter les affaires et procéder aux élections au Conseil de fondation, à savoir:

- le courriel d'invitation contenant le code et le mot de passe de connexion, adressé aux représentants des employeurs/euses et des employé-e-s;
- le document d'aide «FAQ sur l'AD numérique» et
- les motions d'élection de deux nouvelles représentantes des employé-e-s soumises par le Conseil de fondation, y c. les bulletins de vote avec le nombre de voix pondérées.

• **Approbation du procès-verbal de l'AD 2022**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s est disponible pour téléchargement sur le site Internet de Previs Prévoyance depuis fin juin 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le biais des bulletins numériques reçus.

• **Nouvelle élection de représentant-e-s des employés-e-s au Conseil de fondation**

A la suite de son changement d'emploi fin janvier 2023, Sarah Schneider n'est plus assurée auprès de la Previs. Conformément au chiffre 5.1.4⁸ du règlement d'organisation, si un-e représentant-e des employé-e-s perd la qualité d'assuré-e de la Previs, son mandat au sein du Conseil de fondation prend fin au moment de son départ. Un poste de représentant-e des employé-e-s au Conseil de fondation est par ailleurs vacant depuis 2021.

Deux élections sont dès lors organisées: l'une pour assurer la relève de Sarah Schneider et l'autre pour pourvoir le poste vacant depuis 2021. Les nouveaux membres du Conseil de fondation prendront leurs fonctions au 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil de fondation a proposé à l'Assemblée des délégué-e-s d'élire Mme Karin Thomet et Mme Irene Haldimann comme nouvelles représentantes des employés:

- **Karin Thomet, représentant-e des employés-e-s**, déléguée par la Caisse de compensation patrons bernois, Berne
- **Irene Haldimann, représentant-e des employés-e-s**, déléguée par le Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung (bwd), Berne

Résultat du vote pour Karin Thomet

Voix exprimées par les représentant-e-s des employés-e-s	153
Nombre de voix pondérées «pour»	603
Nombre de voix pondérées «contre»	11

Résultat du vote pour Irene Haldimann

Voix exprimées par les représentant-e-s des employés-e-s	153
Nombre de voix pondérées «pour»	592
Nombre de voix pondérées «contre»	22

Mmes Karin Thomet et Irene Haldimann sont ainsi élues en qualité de représentantes des employé-e-s.

- **Prise de connaissance du rapport annuel et des comptes annuels 2022**

Le rapport annuel de l'exercice 2022 a été publié sur le site Internet de Previs Prévoyance le 3 avril 2023. Comme les années précédentes, le rapport n'est consultable qu'en ligne, mais peut être téléchargé en version PDF depuis le site Internet ([lien](#) vers le rapport annuel 2022).

- **Rapport de révision**

Le rapport de l'organe de révision T + R SA est intégré au rapport annuel et donc porté à la connaissance de l'Assemblée des délégué-e-s.

Leur publication sur le site Internet atteste que le rapport de gestion et le rapport de révision ont bien été pris en compte.

Sig. Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Sig. Stefan Muri
Secrétaire du Conseil de fondation